

Compte rendu
Non exhaustif et succinct
Réunion CSE du 28/08/23

BLAGNAC, le 01/09/2023

État des effectifs au 31/07/2023 :

DAS : 1305 & 94,18 intérimaires
IBERICA : 165 et aucun intérim
GMBH (Allemagne) : 95 dont 14 intérim
Ylipson : 71
Chine : 7
AUSGAEL (USA) : 3

Le volume des entrées sur 2023 est jugé satisfaisant.

Il est constaté que la proportion de sorties des salariés est équivalente à la période avant COVID (période 2018/2019), les salariés sortent majoritairement de façon volontaire, en raison d'un marché de l'emploi devenu très concurrentiel.

La direction fait un constat des sorties en ligne avec les années PRÉ COVID, tout en regrettant cependant de voir partir des talents et des compétences.

Pour chaque salarié démissionnaire, le service RH envoie maintenant un questionnaire pour connaître les raisons de son départ et appelle régulièrement les salariés démissionnaires afin d'échanger et de comprendre leur démarche.

Des actions de sensibilisation à la fidélisation des salariés sont en cours de déploiement auprès des managers.

Cooptation toujours en vigueur :

La direction rappelle que de nombreux postes sont à pourvoir :

Ajusteur monteur, intégrateur cabine, Mécanicien, préparateur, Support technique, Support logistique...

Si vous souhaitez coopter un proche, avec ou sans expérience, écrivez à :

cooptation-aero@derichebourg.com

Déploiement nouvelle convention collective :

Les kits de communication, les documents et les fiches emplois sont prêts, il reste cependant à finaliser les derniers réglages de l'outil informatique, le déploiement devrait donc pouvoir se faire dans la première quinzaine de septembre.

Selon l'article 63.2.1, dans le délai d'un mois à partir de la notification de votre fiche emploi et du coefficient de votre emploi, vous avez la possibilité de demander des explications concernant le classement retenu à l'adresse :

changeonair@derichebourg.com

En réponse, les RH auront un mois pour vous communiquer le degré retenu pour chaque critère classant du référentiel d'analyse de votre emploi.

Plusieurs salariés ont déjà envoyé des questions relatives à la nouvelle convention collective, à cette adresse mail, auxquelles les RH ont répondu.

Fortes chaleurs :

La direction indique avoir demandé à notre principal client une adaptation des horaires, afin de commencer plus tôt, les jours de fortes chaleurs, réponse malheureusement négative.

Après plusieurs relances, notre société est en attente de solutions d'aménagement de notre principal client.

Chaussures de sécurité :

Les salariés qui travaillent dans les ateliers doivent porter des chaussures de sécurité 8H par jour, été comme hiver, nous avons donc demandé une montée en gamme des modèles proposés.

La direction répond à notre demande en indiquant qu'un élargissement des modèles proposés est à l'étude.

Pour **FO DAS**, il apparaît important d'améliorer la qualité des chaussures de sécurité de façon à les renouveler moins souvent tout en apportant un meilleur confort.